

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**EN DATE DU 10 AVRIL 2025 A 18H00**

L'an deux mille vingt-cinq. Le jeudi dix avril, à dix-huit heures

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian CASASSUS.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et de la situation morale et financière de l'association.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au conseil d'administration.
- Budget prévisionnel de l'exercice 2025
- Activités en cours et projets 2025
  - Partenariat APAJH Au Moulin Bleu
  - Tournoi de pétanque Pémartin
  - Autres propositions
- Divers

**RAPPORT DE GESTION ET SITUATION MORALE, FINANCIERE DE L'ASSOCIATION**

**Partenariat APAJH et l'association Au Moulin Bleu.**

Le 16 janvier 2025 au foyer de vie Pémartin a eu lieu une réunion de bilan pour l'année 2024.

C'est d'abord un bilan par établissement qui a été fait et présenté par chaque directeur.

Pour l'ESSAT Le Colombier :

De manière générale, l'activité est « victime de son succès » avec un bouche à oreille très favorable de la part des bénéficiaires, ce qui a généré de nombreuses demandes au sein de l'établissement.

Pour le foyer de vie Pémartin :

Les retours de la part des personnes auxquelles se sont adressées ces séances sont positifs :

Apaisement et sentiment de « flottement » pour les plus anxieux.

On observe moins de stress et de douleurs sur les jours suivant les séances.

Le point réalisé avec les équipes à l'issue de la séance est très important

Après un premier ¼ d'heure qui peut être « délicat », on observe que le stress retombe et cela s'exprime corporellement (relâchement, respiration) ainsi que dans leur comportement (le mutisme fait place au dialogue).

Les 3 séances permettent de repérer des éléments tangibles.

On note toutefois, qu'à la différence du Colombier, il faut les solliciter car ils ont pas mal d'appréhensions par rapport à cette proposition qu'ils ne connaissent pas et qu'il

est difficile d'expliquer. Malgré un travail d'information avec des supports adaptés, cette appréhension a pu générer des refus.

Il est donc proposé d'organiser une nouvelle réunion d'information à destination des personnes accompagnées qui ont exprimé des réticences.

#### Pour l'ESSAT Gure Nahia

Une réunion d'information a été organisée pour présenter le projet aux professionnels. Mr GIANNETTA a donc été invité à participer à une réunion de l'équipe des professionnels pour présenter les séances qu'il proposait. Cette information partagée a permis d'optimiser les interventions.

Pour les personnes qui ont participé aux séances, on peut relever entre autres que des troubles du sommeil (apnée du sommeil) ont pu être diagnostiqués et donner lieu à la mise en place d'un suivi médical.

La présence d'un référent de l'activité est essentiel pour assurer le suivi et permet d'effectuer le lien avec Mr GIANNETTA et avec les professionnels.

#### Bilan général

Le Président de l'association Au Moulin Bleu s'interroge sur l'impact de ces séances et sur la manière dont les établissements se saisissent de ces séances. Au regard de la synthèse faite par les équipes des 3 établissements, il s'avère que le bénéfice individuel est évident pour les personnes accompagnées et qu'il y a un impact sur l'accompagnement qui naît du lien effectué entre Mr GIANNETTA et l'encadrant éducatif.

Les séances sont exploitées de manière individuelle et donnent des axes de travail dans le cadre du projet personnalisé.

Mr GIANNETTA s'en rend compte quand il revient pour une séance car il observe que des actions ont été mises en place suite à la séance précédente. Il témoigne aussi d'une bonne dynamique autour de ce projet sur tous les sites où il intervient.

De manière générale, l'apport de bien-être apporté individuellement entraîne une diminution des troubles du comportement et cela contribue à une meilleure dynamique collective.

Enfin, la participation constante et grandissante des personnes accompagnées aux séances est un indicateur fort, et sans doute le plus important, de la pertinence de la proposition effectuée par l'association « Au Moulin Bleu ».

#### **Tournoi de pétanque APAJH Au Moulin Bleu.**

Le 25 juin 2024 des adhérents de notre association ont participé au tournoi de pétanque qui s'est déroulé au foyer de vie Pémartin. Pour rappel c'est notre association qui en janvier 2020 avait financé et permis la réalisation des deux terrains de pétanque au foyer de vie. Cette journée a été une belle réussite, elle a permis pour nos adhérents de découvrir le site et d'être en contact avec les résidents du foyer de vie. Pour les résidents du foyer le retour verbal fait par le directeur de l'établissement fait ressortir une journée de fête qu'ils ont vécu, de par son organisation mais aussi par la présence de personnes extérieures qui étaient là chez eux, pour eux, avec eux.

#### **Course des festayres fêtes de Bayonne.**

L'association a pris part à celle-ci. Huit coureurs ont accompagné à l'aide d'une goélette une personne en situation de handicap. S'en est suivi un repas au restaurant auquel des adhérents de l'association ont participé moyennant finance.

L'association a pris en compte les repas des participants à la course. Cet événement s'est déroulé dans une ambiance très conviviale vu le contexte.

La situation financière de l'association fait état au 31-12-2024 d'une trésorerie de 20029.88€.

Suite à la présentation du rapport de gestion, le Président demande à l'assemblée générale de se prononcer sur cette situation.

**Vote pour à l'unanimité des présents et représentés.**

### **ARRÊTE DES COMPTES 2024 ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au 31/12/2023 il y a 696.74€ sur le compte courant et 22774.40€ sur le livret bleu, soit un total de 23471.14€.

Au 31/12/2024 il y a 614.42€ sur le compte courant et 19415.46€ sur le livret bleu, soit un total de 20029.88€.

Le déficit de l'exercice est : 23471.14€ - 20029.88€ = 3441.26€

Il se traduit de la façon suivante :

Ressources : Adhésions = 1310€, Intérêts livret = 641.06€ Subvention Crédit Mutuel = 500€ Action adhérent Julie = 77.86€ pour un total de 2528.12€.

Dépenses : Partenariat APAJH Moulin Bleu = 5000€ tee-shirts MB = 207€ Casquettes MB + 142.92€ Course des Festayres = 347€ Tournoi de pétanque APAJH/ MB = 135.42€ Assurance MB = 90.08€ Frais de tenue de compte = 47.76€ soit un total de 5970.18€

Contrôle : 5970.18€ - 2528.12€ = 3441.26€ de déficit sur l'exercice en adéquation avec les relevés de banque.

Le président demande un vote pour l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

**Vote pour à l'unanimité des présents et représentés**

Le président demande un vote sur le quitus au conseil d'administration.

**Vote pour à l'unanimité des présents et représentés**

### **BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025**

Ressources : elles devraient être de l'ordre de : 1350€ d'adhésion, 500€ de produit financier, 500€ subvention Crédit Mutuel, soit un total de 2350€.

Dépenses : elles devraient être de l'ordre de 6000€ partenariat APAJH Au Moulin Bleu, Tournoi de pétanque 250€, frais de gestion du compte bancaire plus assurance 150€ soit un total de 6400€.

L'exercice 2025 devrait se traduire par un déficit de 4050€.

Le président demande un vote sur le budget prévisionnel 2025

**Vote pour à l'unanimité des présents et représentés.**

## **ACTIVITES EN COURS ET PROJETS 2025**

Le partenariat Moulin bleu et APAJH Sud des Landes conformément a l'engagement pris par l'association se poursuit cette année.

Au cours de la réunion du Conseil d'administration du 25/01/2025 celui-ci a décidé de ne pas renouveler notre participation à la course des festayres des fêtes de Bayonne. A contrario de renouveler notre participation au tournoi de pétanque à Pémartin moyennent que l'APAJH le souhaite. Pour cela le CA a mandaté le Président qui a contacté le Directeur de Pémartin celui-ci a donné son accord. Nous vous informerons dès que possible de la date de celui-ci.

## **DIVERS**

Alain adhérent de l'association a créé un site internet, il nous en a fait la présentation et demander a ce que l'on l'améliore au travers de propositions adaptées.

Cette année cela fait 20 ans que l'association existe. Aucune manifestation à la charge de l'association ne se fera conformément à notre philosophie « Les ressources de l'association doivent servir uniquement pour venir concrétiser des projets pour des personnes en situation de handicap, ou toutes autres situations dont le conseil d'administration aura jugé qu'une aide est nécessaire ».

Néanmoins, deux membres fondateurs de l'association invitent tous les adhérents et leur conjoint a un repas pris entièrement à leur charge et réalisé par eux. Sous condition de trouver une salle, et que les participants mettent la main à la pâte pour la réalisation de l'événement. Dès lors il faut déterminer ce jour la date de cette manifestation.

Sur le principe tout le monde est d'accord, la principale difficulté semble être la disponibilité d'une salle Christian adhérent de l'association doit nous informer sur celle-ci et si oui la date à retenir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19h30.

La secrétaire :

GIANNETTA Christophe



Le président :

CASASSUS Christian

